

Article 1 – Objectifs:

Le GRASP offre des allocations de voyage afin de permettre aux étudiant(e)s à la maîtrise ou au doctorat et aux post-docs sous la direction d'un chercheur membre (régulier ou associé) du GRASP de présenter leurs travaux de recherche à des congrès d'envergure internationale.

Article 2 - Description des bourses:

Des bourses pouvant atteindre 1500\$ chacune seront attribuées pour aider à couvrir les frais de voyage, logement, et inscription à des congrès.

Article 3 – Admissibilité:

3.1 Tou(te)s les étudiant(e)s / post-docs des membres (réguliers et associés) du GRASP et inscrits à temps plein à la maîtrise, au doctorat ou au post-doctorat lors du concours sont admissibles à déposer une demande.

3.2 Un(e) étudiant(e) ne peut cependant recevoir la bourse de voyage du GRASP qu'une seule fois durant toute la durée de ses études (ex: si vous avez reçu une bourse de voyage du GRASP pendant votre maîtrise, vous n'êtes pas éligible à recevoir une autre bourse de voyage du GRASP durant votre doctorat ou post-doctorat).

Article 4 - Documents requis:

4.1 Les documents suivants sont requis lors du dépôt de la demande:

4.1.1 Lettre de motivation soulignant l'intérêt pour le congrès choisi (*maximum 1 page*).

4.1.2 Formulaire de demande signé par l'étudiant / post-doc et son directeur de recherche.

4.1.3 Résumé des travaux présentés au congrès incluant les parties suivantes: introduction, approche expérimentale, résultats, conclusions et perspectives (*maximum 1 page*).

4.1.4 Echancier du projet de recherche: démontrer ce qui a été fait, ce qui restera à faire après le congrès, et souligner le lien avec le congrès (*maximum 1 page*).

4.1.5 Curriculum vitae du candidat (*maximum 2 pages*).

4.2 **Seules les demandes complètes seront évaluées.**

Article 5 - Dépôt de la demande:

5.1 Les demandes peuvent être soumises en tout temps (pas de date limite), mais **au moins deux mois avant la date de début du congrès**. **Aucun dossier ne sera accepté une fois le congrès passé.**

5.2 Compléter le formulaire en suivant les directives.

5.3 Chaque demande de bourse (**1 copie originale**) dûment complétée devra être acheminée au GRASP, par la poste ou en main propre, à l'adresse suivante:

Groupe de Recherche Axé sur la Structure des Protéines (GRASP)

«Allocation de voyage du GRASP»

Dr. Annick Guyot

Université McGill, Pavillon Bellini, Local 453

3649 Promenade Sir William Osler

Montréal – Qc – H3G 0B1

Article 6 - Évaluation des demandes et critères de sélection:

6.1 Les résultats du concours sont publiés par courriel via le bureau du GRASP au plus tard un mois après la réception de la demande. La décision est finale et sans appel.

6.2 Afin d'évaluer les dossiers, le jury doit se baser sur les critères suivants:

6.2.1 Intérêt du candidat tel que démontré dans la lettre de motivation.

6.2.2 Avancement du candidat dans son programme d'études.

6.2.3 Pertinence du choix du congrès dans le cheminement du candidat.

6.2.4 Qualité du résumé soumis au comité organisateur du congrès.

6.2.5 Besoins financiers.

6.3 Tout membre du jury en conflit d'intérêt pour une demande devra quitter la salle durant les discussions sur le dossier en question.

Article 7 - Remise de la bourse:

Le versement de la bourse se fait sur présentation d'une preuve d'inscription au congrès et de pièces justificatives des dépenses (jusqu'à un total de 1500\$) une fois le congrès passé.

Article 8 - Accès aux dossiers:

Tout dossier déposé est confidentiel, gardé au secrétariat du GRASP pour archivage et seule la direction du GRASP y a accès.

Pour toutes demandes d'informations, veuillez contacter la coordinatrice du GRASP, Dr. Annick Guyot, à l'adresse courriel suivante: grasp.med@mcgill.ca